

Procès verbal de la réunion du Conseil de Communauté
Séance du 25 octobre 2011 à Entre Deux Monts

Nombre de délégués : 77

Nombre de présents : 44

Nombre de votants : 44

Date de la convocation : 19 octobre 2011

Date d'affichage : 27 octobre 2011

* * * * *

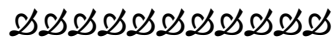
Présents : MM. PERNOT, JOURDAIN, BLONDEAU, SALVI, SAILLARD G., HUGON, GIRAUD, DUPREZ, MMES FAIVRE, DEL DO, M. VANDEWATTYNE, M. FAIVRE suppléant, MM. BREUIL, DUSSOUILLEZ, MELLE MARTIN, MMES BAILLY, RAME, MM. OLIVIER, PRIN, RAGOT, VIONNET, MME FANTINI suppléante, MM. PLANTARD, CAVALLIN, BOIVIN, BESSARD, M. CLEMENT suppléant, MM. BOURGEOIS M., MOREL Gilles, MME LECOULTRE, MM. ROLET, MAUBORGNE, VERGOBY, CICOLINI, GAY, CART-LAMY, KEMPF, PESENTI, GUINCHARD, MOUREY, DENISET, SAILLARD M., DRECQ et M. JACQUES.

Suppléants sans voix délibérative : MM. THEVENIN, VANDENDRIESSCHE, CESCO-RESIA, MME SAILLARD, MM. CUBY C., CUBY A. et PARIS.

Excusés : MM. WERMEILLE, BAUDOT, DOLE, MME HUMBERT, MM. DONNIER-MEROZ, GOYDADIN, LOUVRIER, BROCARD, ROZE A., MME MONNIER-BENOIT, MM. BERTHET-TISSOT, GOULUT, MMES DE LUCA, COLAS, M. MOREL Gilbert, MME COMTE et M. BUIREY.

Secrétaire de séance : M. Michel BOURGEOIS.

Présent à titre consultatif : M. BAUNE.



M. BOURGEOIS, Maire de la Commune, accueille les Conseillers Communautaires et remercie la Communauté de Communes pour les dossiers qu'elle a conduits sur le territoire, notamment l'aménagement du site de Morillon et l'entretien des ANC (Assainissement Non Collectif). A ce jour, 15 vidanges ont été réalisées.

Ensuite, M. PERNOT ouvre la séance et indique, que suite à la demande de M. BLONDEAU, une information est présentée par M. Guillaume GARDETTE du Parc Naturel Régional (PNR) du Haut-Jura, concernant la démarche Plan Climat Energie (PCE) initiée par le PNR. La mise en œuvre du PCE, en effet, est exigée par la Région avant la signature des Contrats de Pays.

M. GARDETTE explique que la mise en place de ce dispositif s'inscrit dans une démarche issue du Grenelle 2 dont le but est d'atteindre une réduction de 50 % des gaz à effet de serre. Cette réduction s'avère essentielle si l'on considère la tendance à la hausse du coût des énergies fossiles et d'électricité et les risques de dérèglement climatique (sécheresse, diminution de l'enneigement...).

Le Parc a fait réaliser un bilan en 2010, et a invité l'ensemble des « acteurs clé » du territoire à échanger sur la question.

Le 11 octobre dernier, un scénario prospectif -50 % a été présenté à la Maison du Parc. Il démontre que le premier effort à fournir doit porter sur une baisse de l'ordre de 40 % des consommations d'énergie. Cet effort doit s'accompagner par ailleurs d'une augmentation des énergies renouvelables, en particulier, (plus de 33 %) le bois énergie et (plus de 30 %) le solaire thermique et photovoltaïque.

La baisse de consommation limiterait la dépendance du territoire et le rendrait plus attractif. Le secteur du bâtiment (en particulier la rénovation) en serait le premier bénéficiaire, en terme de création d'emplois durables et non délocalisables (environ 900).

Le Parc propose donc aux Communautés de Communes de collaborer à la rédaction du PCE 2012-2014. Il a mis en place six ateliers thématiques, dont trois dans le Jura (Développement économique durable dans l'industrie, l'artisanat, les services et l'agriculture-sylviculture).

M. PERNOT souhaite connaître la marche à suivre concrètement sur le territoire de la Communauté de Communes (CC). M. GARDETTE précise que c'est une obligation légale pour les collectivités de plus de 50.000 habitants uniquement sur les bâtiments. La démarche du PCT cherche à toucher tous les intervenants.

M. BLONDEAU indique qu'à l'avenir, les règles de construction imposeront des bâtiments négatifs (ne consommant pas d'énergie). Par ailleurs, le prix de l'électricité augmentera en raison du coût du démantèlement des centrales nucléaires.

M. PERNOT précise que la subvention prévue par la Région est de 900.000€ pour les investissements et qu'il est donc nécessaire de mettre en place ce Plan Climat. Une enveloppe de 50.000 € est demandée par la CC à la Région pour l'animation du dispositif (chargé de mission ou prestataire).

Il est indiqué que les détails de cette opération sont sur le site : www.pcehautjura.org

Le PNR invitera donc chacune des 38 communes aux réunions organisées dans le cadre de cette opération.

2011.7.1- Budget annexe Assainissement. Décision Modificative n°2. Réajustement de crédits pour achat de terrains pour les stations de Montrond et Ardon :

Rapporteur : M. André JOURDAIN

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 2111 : terrains nus		15 500.00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		15 500.00 €		
D 2315 : Install., mat. et outil. tech.	15 500.00 €			
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	15 500.00 €			
Total	15 500.00 €	15 500.00 €		
Total Général		0.00 €		0.00 €

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** la Décision Modificative telle que présentée ci-dessus.

2011.7.2- Budget annexe ZA Equevillon , décision modificative n°1. Réajustement de crédits :

Rapporteur : M. André JOURDAIN

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 61522-90 : Entretien de bâtiments		5 400.00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		5 400.00 €		
D 023-01 : Virement section investissement	5 400.00 €			
TOTAL D 023 : Virement à la sect^o d'investis.	5 400.00 €			
Total	5 400.00 €	5 400.00 €		
INVESTISSEMENT				
D 2313-90 : Immos en cours-constructions	9 000.00 €			
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	9 000.00 €			
R 021-01 : Virement de la section de fonct			5 400.00 €	
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.			5 400.00 €	
R 1323-90 : Départements			3 600.00 €	
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement			3 600.00 €	
Total	9 000.00 €		9 000.00 €	
Total Général		-9 000.00 €		-9 000.00 €

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** la Décision Modificative telle que présentée ci-dessus.

2011.7.3- Budget Assainissement. Contrat de prêt :

Rapporteur : M. André JOURDAIN

Dans le cadre de l'exécution du budget 2011 et au regard de l'avancement des travaux réalisés à Crotenay (3^{ème} tranche réseaux) et à Saint Germain en Montagne (réseaux et refoulement vers Equevillon), il est nécessaire de réaliser un emprunt de 310.000 €. Ce montant correspond à la charge de la Communauté de Communes après déduction des subventions de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général, soit respectivement 222.000 € et 88.000 €.

Après avoir ajourné cette décision lors du dernier Conseil, les trois établissements bancaires qui avaient répondu à l'appel d'offres du 20 septembre ont été invités à présenter une nouvelle offre par télécopie le 4 octobre.

Le Bureau, réuni le 18 octobre dernier, a pris connaissance de l'offre de la Banque Populaire à taux variable sur une durée de 20 ans :

- montant : 310.000 €,
- Index : Euribor 3 mois (à titre indicatif : 1,535% le 4/10/2011),
capé à 6,25% maxi et 2% mini (marge comprise),
- Marge : 0,85%,
- taux indicatif de la 1^{ère} échéance : 2,385%,
- périodicité : trimestrielle,
- frais de dossier : néant.

Considérant que sur le montant total du capital restant dû des prêts en cours sur le budget assainissement, soit 5.780.120 € au 1^{er} janvier 2011, seuls 78.474 € correspondent à des prêts à taux variable,

Considérant que le taux d'intérêt proposé, marge comprise, s'élève actuellement à 2,375% contre 4,50% pour un taux fixe équivalent, soit une différence de 2,125 points,

Après avis favorable du Bureau, il est proposé de retenir l'offre de la Banque Populaire dans les conditions présentées.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **DECIDE** de retenir l'offre de la Banque Populaire pour un emprunt de 310.000 € dans le cadre du Budget Assainissement, aux conditions précisées ci-dessus,

☞ **AUTORISE** le Président à signer le contrat ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

2011.7.4- Atelier de découpe. Travaux d'isolation des combles :

Rapporteur : M. Yves SALVI

Dans le cadre de la politique d'amélioration et de maintenance des bâtiments, une consultation pour la réalisation d'une isolation thermique de l'atelier de découpe situé sur la ZA Equevillon, a été engagée en vertu de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Il s'agit de protéger contre le gel, les combles abritant de nombreux matériels spécifiques et de diminuer les charges en gaz, tout en offrant aux personnels des conditions d'exploitation meilleures.

Après analyse, il est proposé de retenir l'entreprise suivante : Jura Isolation pour un montant de 22.025,00 € HT soit 26.341,90 € TTC.

Pour mémoire, il est rappelé que cette dépense est subventionnée à hauteur de 40% par le Conseil Général.

Le Conseil Communautaire est invité à délibérer pour autoriser le Président à signer le marché de travaux avec l'entreprise Jura Isolation.

A la question de M. PRIN concernant l'activité de l'abattoir, M. PERNOT précise qu'il joue son rôle de Service Public et qu'il emploie 9 personnes. Il précise également que l'on se rapproche de l'équilibre financier, seulement, un an après la réouverture. Il reste à travailler sur des pistes liées à la filière courte, mais également dans le cadre de la collaboration avec les projets de grandes surfaces en cours.

M. HUGON précise que le bilan d'activité est de 1.100 t. Après un an d'ouverture, il reste à faire progresser le tonnage et reconquérir le marché. Aujourd'hui, l'atelier de découpe travaille 1 à 2 jours par semaine pour l'Association des Eleveurs des Verts Plateaux.

M. PERNOT indique que le travail à mener sur la filière viande ne doit pas nous empêcher d'être ambitieux, cela doit être un débouché pour nos producteurs. Un premier produit fini (steak haché) est aujourd'hui commercialisé.

A la question relative à l'accueil des animaux accidentés, M. HUGON répond que seules, les bêtes pouvant marcher peuvent être acceptées, la décision revenant au vétérinaire.

En réponse à M. PLANTARD, M. PERNOT précise que le recours est toujours en cours. Le mémoire a été déposé devant le TA.

M. PERNOT considère que ce recours est inadmissible. M. BAUNE indique que la différence entre la redevance d'usage de l'Abattoir de Pontarlier et celle de l'Abattoir d'Equevillon est de 4.20 € sur 300 kg de carcasse.

M. DUPREZ espère qu'un équilibre sera trouvé car la concurrence ne se situe pas à l'intérieur de la Franche-Comté.

M. PERNOT rappelle l'entretien avec M. DEFASNE suite à la demande de M. BOUSSET, lors de la fermeture en 2008. A cette époque, notre volonté de travailler ensemble a reçu une fin de non-recevoir.

MME LECOULTRE demande l'état d'avancement des projets commerciaux.

M. PERNOT rappelle la démarche et le vote du Conseil Communautaire sur la validation de trois projets dont l'avancement est lié à plusieurs recours déposés contre la CDAC (Commission Départementale d'Aménagement Commercial) et la CNAC (Commission Nationale d'Aménagement Commercial).

Le Tribunal Administratif n'a pas statué sur la CNAC. Il appartient au Conseil d'Etat de se prononcer. Ces recours n'étant pas suspensifs, les trois « impétrants » poursuivent leur démarche.

Le PC de Leclerc est aujourd'hui conditionné au diagnostic archéologique.

Il restera à fixer le niveau de transactions foncières.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, étant précisé que M. Rémi HUGON ne prend pas part au vote :

☞ **AUTORISE** le Président à signer avec l'entreprise Jura Isolation, le marché de travaux de réalisation d'une isolation thermique de l'atelier de découpe pour un montant de 22.025,00 € HT, soit 26.341,90 € TTC,

☞ **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

2011.7.5- Assainissement. Station d'épuration de Montigny sur l'Ain. Programme de travaux et demandes de subventions :

Rapporteur : M. Guy SAILLARD

Pour faire suite à la mise en demeure des services de l'Etat et pour permettre un stockage et un épandage optimum des boues produites par la station d'épuration de Montigny sur l'Ain, le Cabinet ANDRE a réalisé un projet d'implantation d'un nouveau silo pouvant contenir 500 m³ de boues liquides.

L'enveloppe globale des travaux relative à l'opération est de 160.000 € HT répartie de la façon suivante :

- 70 % à la charge de Jura Terroir soit 112.000 € HT,
- 30 % à la charge de la Collectivité soit 48.000 € HT

Il est donc proposé de :

- retenir l'offre de l'entreprise Bugada pour un montant de 133.162,98 € HT, suite à l'analyse des offres réalisée par le Cabinet ANDRE, maître d'œuvre du projet,

- solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau à hauteur de 30% sur l'ensemble du projet étant précisé qu'il n'est pas éligible aux aides du Conseil Général,
- solliciter l'autorisation de démarrer les travaux.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **AUTORISE** le Président à signer avec l'entreprise Bugada, le marché de travaux d'un montant de 133.162.98 € HT, concernant la réalisation d'un silo permettant le stockage des boues de la station de Montigny sur l'Ain, et prend acte du montant de la participation de la Communauté de Communes, qui s'élève à 30 % du montant global,

☞ **AUTORISE** le Président à solliciter, pour cet investissement, l'aide financière de l'Agence de l'Eau à hauteur de 30 % de l'ensemble du projet,

☞ **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire au paiement de la participation de Jura Terroir,

☞ **SOLLICITE** l'autorisation pour un démarrage anticipé des travaux,

☞ **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Questions diverses

. Une information est donnée sur la création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs.

La loi de finances rectificative pour 2010 a rendu obligatoire la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) prévue à l'article 1650 A du Code Général de Impôts.

Pour les Communautés de Communes à Fiscalité Unique Professionnelle (FPU), cette commission se substitue aux Commission Communales des Impôts Directs de chaque commune pour ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels. Elle est composée de 11 membres :

- le Président,
- et 10 commissaires suppléants.

Avant le 31 décembre 2011, le Conseil Communautaire devra, sur proposition des communes membres, dresser une liste composée des noms :

- de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires (dont 2 domiciliées en dehors du périmètre de la communauté),
- de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants (dont 2 domiciliées en dehors du périmètre de la communauté).

Cette liste doit ensuite être transmise au Directeur Départemental des Finances Publiques qui désigne 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants.

Un courrier sera adressé à l'ensemble des Maires afin de préciser les modalités de consultation des communes.

. M. CUBY A. demande quelle a été la teneur des propos lors de la réunion en Préfecture, le SIVOS de Montrond ayant été invité avec les représentants de Poligny.

M. PERNOT précise que la démarche a été mal engagée par les Services de l'Etat. Aujourd'hui, la réflexion doit se poursuivre sans avoir de craintes particulières, même si la loi prévoit toujours la fin des subventions d'Etat en 2013 pour les SIVOS.

La séance est levée à 22 h 10.